

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au centre communautaire de Saint-Herménégilde, le 4 avril 2022, à 19h00, présidé par monsieur le maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir

Mme Marie-Soleil Poulin

M. Jean-Claude Daoust

M. Michel Fontaine

Mme Suzanne Lefrançois, absente

M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

2022-04-04-01 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

2022-04-04-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Le maire demande d'ajouter à la section 10, les résolutions concernant l'entente de service 911-PG et la semaine de la santé mentale.

2022-04-04-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal du 7 et 17 mars 2022
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements
8. Rapport du maire
9. Rapport de la directrice générale
 - Dépôt Liste des permis mars 2022
 - Dépôt du Rapport de correspondance
 - Dépôt des états financiers mensuels
 - Dépôt du rapport financier amendé 2021 de la Régie Incendie de Coaticook
 - Dépôt du Rapport annuel 2021 Usine d'épuration & Aqueduc, du Bilan 2021 de la qualité de l'eau potable, du rapport 2021 de l'usine d'épuration
 - Dépôt du rapport annuel 2021 de la SPA
10. Résolution
 - Adoption du Règlement 319 Déontologie des employés
 - Adoption de la Politique de risques psychosociaux
 - Adoption états financiers 2021
 - Dépôt et acceptation du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers
 - Congrès 2022 ADMQ
 - Adhésion annuelle 2022 au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie
 - Contrat annuel 2022 pour les services de fauchage des abords de route
 - Appui à la demande de DOMTAR à la CPTAQ no 436093
 - Entente de service Bell-911-PG
 - Proclamation de la semaine de la santé mentale
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

13. Forêt Hereford
14. Loisirs et ACTI-Sports
15. Famille
16. Culture
17. Divers
18. Période de questions
19. Autres sujets
20. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2022-04-04-04 PERIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande quelles sont les conditions pour représenter une demande au CCU concernant un projet particulier.
- Une citoyenne demande si des tests de la qualité de l'eau du Lac Lippé peuvent être faits cette année et si le conseil peut désigner un représentant pour discuter des enjeux des lacs. Le maire assumera pour l'instant cette fonction.

2022-04-04-05 SUIVI DES DEMANDES

Une lettre sera envoyée concernant les conditions de présentation d'une demande au CCU.

2022-04-04-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 MARS ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2022

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes de la session ordinaire du 7 mars 2022 et de la session extraordinaire du 17 mars 2022 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2022-04-04-07 DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (74 582.67\$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en mars 2022 et les états financiers mensuels de mars 2022. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

2022-04-04-08 RAPPORT DU MAIRE

Le maire nous indique que la période de dégel est en cours et que plusieurs chemins sont affectés. Il indique aussi que des développements sont à venir concernant l'hôpital de Coaticook à la suite des pressions du milieu.

2022-04-04-09 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE

La directrice générale dépose la liste des permis émis en mars 2022, le rapport de correspondance, les états financiers mensuels de mars 2022, le rapport financier amendé 2021

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

de la Régie Incendie de Coaticook, le rapport annuel 2021 concernant l'usine d'épuration et l'aqueduc, le bilan 2021 de la qualité de l'eau potable, du rapport 2021 de l'usine d'épuration et le rapport annuel 2021 de la SPA.

2022-04-04-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 319 POUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS (ES)

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 6 août 2012, le Règlement numéro 224 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux ;

ATTENDU QUE des règlements modificateurs ont été adoptés en 2016 (Règlement 264) et en 2018 (Règlement 283) ;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés(es) révisé ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute Municipalité doit adopter, modifier son code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux au plus tard le 5 mai 2022 ;

ATTENDU QU'en date du 7 mars 2022 un avis de motion et un projet de règlement ont dûment été déposés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 319 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux et d'ainsi abroger tous règlements antérieurs.

Adoptée.

2022-04-04-11 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

ATTENDU QU'avec l'arrivée de la loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail l'un des changements majeurs prévus à la nouvelle loi stipule que l'employeur doit désormais s'assurer d'inclure, dans son programme de prévention ou dans son plan d'action, les risques psychosociaux liés au travail pouvant avoir une incidence sur la santé des travailleuses et des travailleurs;

ATTENDU QUE la municipalité doit ce faisant, se doter d'une politique de gestion des risques psychosociaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter une Politique de gestion des risques psychosociaux, laquelle entrera en vigueur dès le 4 avril 2022.

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

**2022-04-04-12 DEPOT DU RAPPORT FINANCIER 2021 PREPARE PAR LA FIRME RAYMOND
CHABOT GRANT THORNTON**

ATTENDU QUE Madame Johanne Le Buis, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé le rapport financier 2021 vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

ATTENDU QUE ce rapport a été présenté et expliqué par la firme lors de la réunion de travail du conseil le 29 mars dernier ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier tel que produit et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à le transmettre au MAMAH.

Adoptée.

**2022-04-04-13 DEPOT ET ACCEPTATION DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION
MUNICIPALE DU QUEBEC PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS
FINANCIERS**

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des états financiers pour les années 2016-2020;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance dudit rapport et que la municipalité est complètement conforme aux dispositions législatives quant à la transmission des états financiers ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport et d'autoriser la greffière-trésorière à transmettre une copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

Adoptée.

2022-04-04-14 CONGRES ADMQ 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Johanne Le Buis, directrice générale, au congrès 2022 de l'ADMQ.

Adoptée.

2022-04-04-15 ADHESION ANNUELLE 2022 AU CONSEIL SPORTS LOISIRS DE L'ESTRIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité de payer l'adhésion annuelle 2022 au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie et de nommer madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et la directrice générale Johanne Le Buis, représentantes de la municipalité auprès du CSLE pour l'année 2022.

Adoptée.

2022-04-04-16 CONTRAT POUR LE SERVICE DE FAUCHAGE 2022 DES ABORDS DE ROUTE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions pour le fauchage des abords de route pour l'année 2022 ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission Travaux Légers Inc. au coût de 4 175 \$ plus taxes et transport en sus conformément à la soumission du 15 février 2022.

Adoptée.

2022-04-04-17 DEMANDE DE DOMTAR A LA CPTAQ NO 436093

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Domtar inc. en vertu des articles 27 et 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture pour l'ouverture d'une gravière à des fins d'aménagement forestier. La demanderesse ayant besoin de gravier pour aménager les chemins forestiers permettant d'avoir accès au territoire pour réaliser des activités d'aménagement forestier dans l'érablière ;

ATTENDU QUE les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir:

<i>CRITERES</i>	<i>IMPACT</i>
<i>Le potentiel agricole du lot visé</i>	<i>L'impact de l'aménagement d'une gravière sur cette portion visant à permettre un meilleur accès aux secteurs exploités serait minimal.</i>
<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	<i>L'aménagement d'une gravière à cet endroit n'a pas d'impact sur les propriétés voisines.</i>
<i>Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture</i>	<i>La superficie est minime et la principale activité agricole pouvant être exercée sur ce lot est l'exploitation forestière.</i>
<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	<i>Aucune conséquence.</i>
<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	<i>Aucune conséquence. Aucune construction pouvant limiter l'application des distances séparatrices.</i>
<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture</i>	<i>Aucun autre emplacement disponible, vu les contraintes naturelles du terrain.</i>
<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	<i>Non applicable.</i>
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols dans la municipalité et dans la région</i>	<i>Aucun impact.</i>

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	<i>Non applicable.</i>
<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	<i>Positif, l'aménagement de cette gravière vise à améliorer les conditions d'exploitation forestière de la propriété.</i>
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	<i>Non applicable.</i>

ATTENDU QUE la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation pour l'utilisation des superficies visées par la demande numéro 436093, soit les lots 5487383, 5487382, 5487381, 5487380, 5487379, 5487378, 5487377, 5486603 du matricule 1901-28-8523, à des fins autres que l'agriculture soit l'exploitation d'une gravière avec concassage pour l'entretien des chemins forestiers sur la propriété et l'enlèvement de sols arables nécessaire à l'exploitation de la gravière.

Adoptée.

2022-04-04-18 ENTENTE DE SERVICE BELL- 911-PG

ATTENDU QUE la nouvelle entente de service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG) est nécessaire pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1PG dans la municipalité et que cette entente, d'une durée de 10 ans, non-modifiable a été déposée et approuvée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE toutes les municipalités desservies par le centre des appels d'urgence CAUCA doivent signer l'entente de service;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Johanne Le Buis, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde ladite entente.

Adoptée.

2022-04-04-19 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTE MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie.

Adoptée.

2022-04-04-20 **REGIE INCENDIE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine parle de la rencontre spéciale pour modifier les états financiers de la Régie. La rencontre de la Régie se tiendra en mai.

2022-04-04-21 **RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust indique qu'au cours de la dernière réunion il a été question des états financiers et de la lettre du sous-ministre concernant l'entente de la Régie signée en septembre dernier.

2022-04-04-22 **FORET HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique qu'il n'y a pas eu de réunion en mars.

2022-04-04-23 **LOISIRS ET ACTI-SPORTS**

Concernant le SAE, une rencontre est prévue le 7 avril, il nous manque encore une animatrice.

2022-04-04-24 **FAMILLE**

Madame la conseillère Suzanne Lefrançois est absente.

2022-04-04-25 **CULTURE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique la Table de concertation culturelle est à la recherche de nouveaux locaux.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2022-04-04-26 DIVERS

Aucun sujet.

2022-04-04-27 PERIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

2022-04-04-28 AUTRES SUJETS

Il y aura réunion de travail le 26 avril et la prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 2 mai 2022 à 19h00.

2022-04-04-29 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 19h50.

Greffière-trésorière

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.